

COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED DE PORT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

La présente proposition budgétaire est présentée avec la reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le contexte

Le budget de la Commune a été bâti dans un contexte financier incertain, en raison de l'épidémie de COVID-19, l'inflation galopante, la crise internationale et les tensions sur les énergies, et l'engagement de la Commune dans le Dispositif de revitalisation territoriale Petites Villes de Demain.

Les marges de manœuvres financières sont caractérisées comme suit :

- Un levier fiscal limité à la seule taxe foncière
- Des rigidités dans la compensation de la taxe d'habitation supprimée
- Une hausse générale des prix alourdissant le panier des collectivités territoriales
- Une baisse des dotations depuis 2015

Les priorités du budget 2022

Le budget 2022 a été établi avec la volonté :

- De préserver la qualité du service public local en maîtrisant les dépenses de fonctionnement,
- De Poursuivre une politique d'investissement garante de l'avenir.

Le budget en chiffres

La section de fonctionnement s'élève à 2 271 544 € dont 452 657 € épargnés pour financer l'investissement.

La section d'investissement s'élève à 1 586 227 € constitués en partie des dépenses de démarrage de nouveaux programmes de 2022.

Le fonctionnement

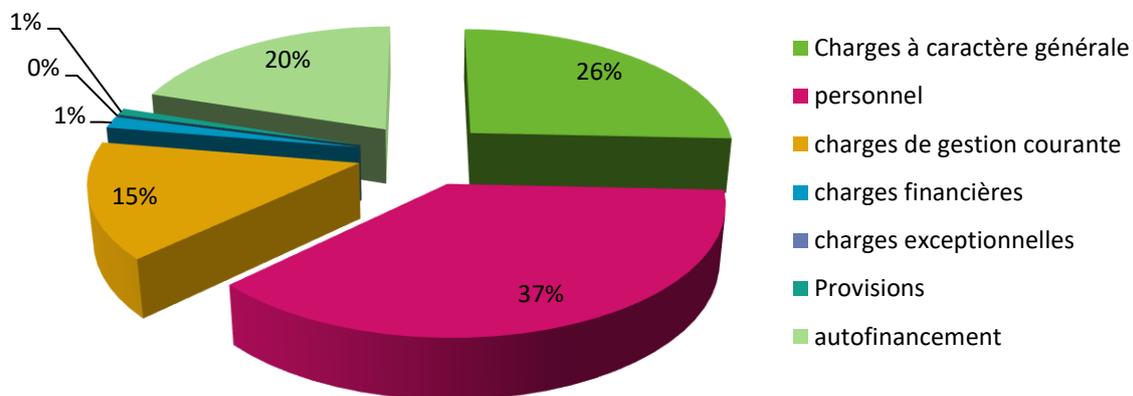
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population et aux usagers (régies de recettes, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Ces recettes ont été estimées à la baisse, intégrant un effet COVID.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 1 818 887 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement avant de recourir à un emprunt nouveau.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 271 544€



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020 BP - DM	Année 2021 BP - DM	Propositions 2022
011 - Charges à caractère général	615 300,00	605 164,00	584 300,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	254 900,00	258 000,00	271 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	199 800,00	221 900,00	176 600,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	116 300,00	98 264,00	108 600,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	44 300,00	27 000,00	27 600,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	796 406,00	827 570,00	844 470,00

63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 300,00	16 250,00	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	780 106,00	811 320,00	825 820,00
65 - Autres charges de gestion courante	279 400,00	331 795,00	335 510,00
66 - Charges financières	51 000,00	39 834,00	34 007,00
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00	2 050,00	600,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires		19 700,00	20 000,00
Total dépenses réelles	1 744 606,00	1 826 113,00	1 818 887,00
Total dépenses d'ordre	354 959,00	320 736,16	452 657,00
Total dépenses de fonctionnement	2 099 565,00	2 146 849,16	2 271 544,00

Le chapitre 011 – charges à caractère général regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie, petit matériel pour les ateliers, impôts et taxes, primes assurances, contrat de maintenance, entretien biens mobiliers et véhicules, prestations diverses, fêtes et cérémonies, supports de communication ... Les articles estimés à la hausse concernent les postes Consommation d'eau (nouvellement crée), le poste électricité (+18%), les postes carburant et fioul (+56% par rapport au réalisé en 2021). L'article Fêtes et Cérémonies est rétabli à la hauteur d'une année dite normale.

Les charges de personnel s'établissent à 844 470 €. Les éléments clés de ce chapitre sont : remplacement de postes vacants ; recrutement d'un Manager de commerce à partir du 2nd semestre, hausse du point d'indice à partir de l'été.

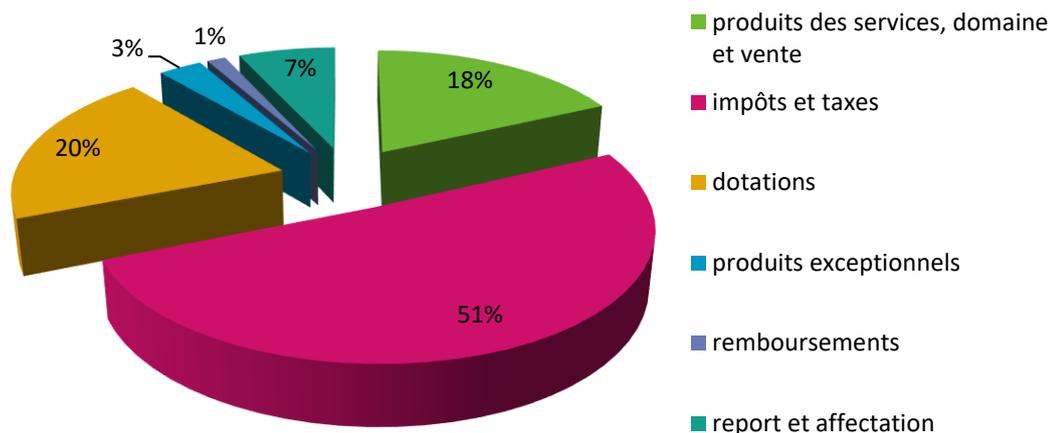
Les charges de gestion courante regroupent les indemnités aux élus, les subventions (enveloppe au niveau de 2021), la contribution au SIVOS, le remboursement de l'annuité au SDEPA ... Les charges financières sont prévues à hauteur de 34 007 €. Ce chapitre comprend uniquement le remboursement des intérêts de la dette.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 600 € et sont composées pour l'essentiel de la dotation concours maisons fleuries.

Une dotation pour provisions semi-budgétaire s'élève à 20 000 € (provision sur titres émis).

Virement à l'investissement : 452 657 € sont dégagées pour financer les opérations d'investissement (autofinancement).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 271 544€



	Budget 2020	Budget 2021	Proposition 2022
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	265 000,00	290 000,00	294 793,00
73 - Impôts et taxes	1 064 418,00	1 103 013,00	1 154 404,00
74 - Dotations, subventions et participations	459 104,00	448 935,00	451 576,00
75 - Autres produits de gestion courante	90 100,00	100 500,00	115 500,00
76 - Produits financiers	30,00	30,00	
77 - Produits exceptionnels	3 700,00	614,00	70 000,00
013 - Atténuations de charges	32 000,00	20 000,00	30 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 607,00	56 757,16	155 271,00
Total recettes réelles	1 915 959,00	2 019 849,16	2 271 544,00

Les produits des services regroupent les redevances d'occupation du domaine public, les droits de stationnement, la mise à disposition du trinquet, les recettes de la Prison des Evêques, les mises à dispositions au budget annexe, et les remboursements de frais de chauffage... A noter que désormais, les redevances du Camping municipal sont portées sur un Budget annexe.

Les impôts regroupent le produit prévisionnel des taxes foncières (645 481 €), la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (79 755 €), l'attribution de compensation versée par la CAPB (337 500 €), la taxe sur la consommation finale d'électricité...

Le Budget est proposé avec une augmentation des taux de 2 points pour la Taxe sur le Foncier bâti et de 2,53 points pour la Taxe sur le foncier non bâti. Les recettes issues des taxes locales augmentent aussi en raison de l'actualisation des bases.

Ce budget intègre au chapitre 74 une DGF s'élevant à 430 586€.

Les autres produits de gestion courante sont composés pour l'essentiel du revenu des immeubles.

Les produits exceptionnels (70 000€) consistent pour l'essentiel en la perception du remboursement par l'ARS des frais inhérents au Centre de vaccination.

Les atténuations de charges pour 20 000 € comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physique.

Enfin, l'excédent de fonctionnement reporté de 2020 s'élève à 155 271€.

L'investissement

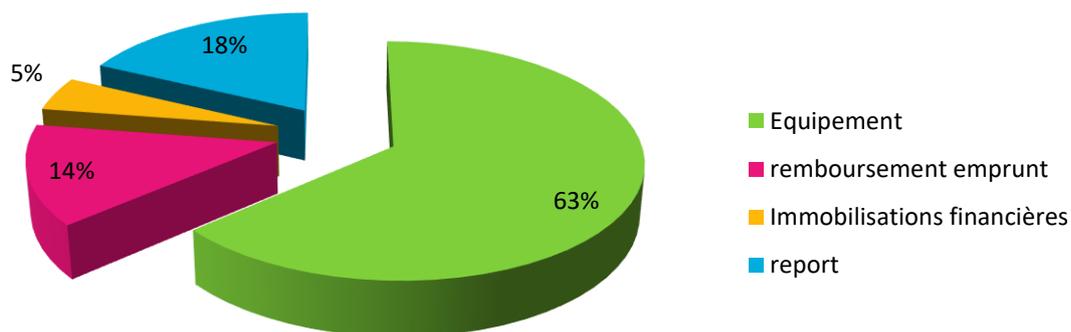
Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites financières (emprunts, FCTVA, affectation résultats N-1), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 586 227€



L'encours de la dette au 01/01/2022 est de 1 880 755,68 €.

Les opérations d'équipement prévus en 2022 consistent en :

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
 Reçu en préfecture le 21/04/2022
 Affiché le 
 ID : 064-216404855-20220411-2022_3_5-BF

Code	OPERATION	OBJET	PROPOSITIONS	article
125	BATIMENTS COMMUNAUX	Mise aux normes Eglise	10 000.00 €	21318
		Création bloc WC Citadelle	7 000.00 €	21318
		Finition WC Jai Alai	4 000.00 €	21318
		Programme isolation Combles	2 500.00 €	21318
		Bureaux mairie	5 000.00 €	21311
		Sas Maison Laborde	5 500.00 €	21318
		Menuiserie anicenne infirmerie	12 000.00 €	21318
		Réhabilitation conciergerie	5 000.00 €	21311
		Etude Centre historique et culturel	5 000.00 €	2031
		Etude programmation Centre socio-culturel	20 000.00 €	2031
			Sous-total 125	76 000.00 €
156	Acquisition matériel	composteurs	1 500.00 €	2181
		défibrillateurs	6 000.00 €	2181
		panneaux d'interprétation	3 000.00 €	2152
		panneau d'information	18 000.00 €	2152
		véhicule techn	10 000.00 €	21561
		Rénovation défense incendie	4 000.00 €	2158
		matériel informatique	10 000.00 €	2183
		recupérateur EP	5 000.00 €	2158
		pont véhicule	1 500.00 €	2158
			Sous-total 156	59 000.00 €
197	Voirie	Création trottoir	10 000.00 €	2151
		Trottoirs Zuharpeta	15 000.00 €	2151
		Stationnement Salicarte	7 000.00 €	2151
			Sous-total 197	32 000.00 €
222	Aménagement espace public	Cheminement PMR	4 000.00 €	2128
		Etude sécurisation traversée et entrée de ville + mdo	60 000.00 €	2031
		dévégétalisation remparts	2 000.00 €	2128
		station velo	3 000.00 €	2184

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

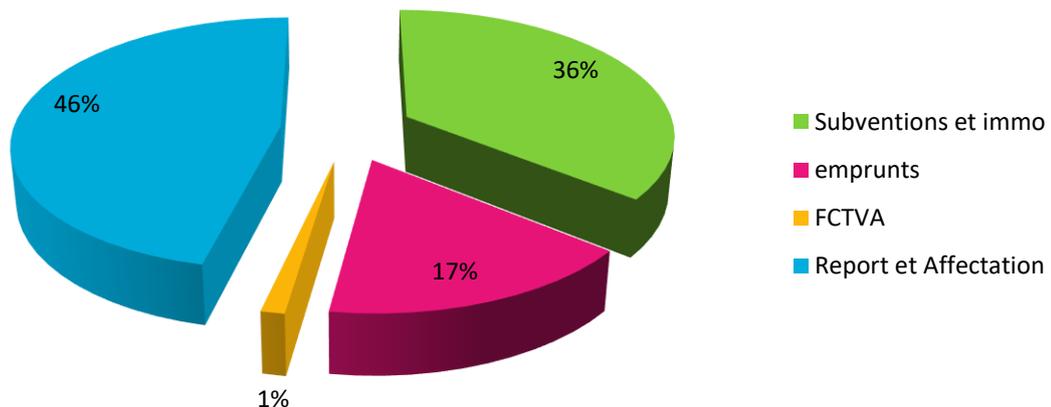
30 000.00 €

SLO
2128

ID : 064-216404855-20220411-2022_3_5-BF

		Rénovation Jardin Public		
		aménagement aire CC fronton	8 000.00 €	2128
		Reprise paliers escaliers St-Jacques	2 000.00 €	2128
		Végétalisation espaces	10 000.00 €	2128
		Sous-total 222	119 000.00 €	
248	Réhabilitation équipements sportifs	Réhabilitation terrain JA	28 200.00 €	21318
		Etude de sol Terrain synthétique	10 000.00 €	21318
		Projecteurs Led Jai Alai	25 000.00 €	21318
		Réfection court n°3 tennis	25 000.00 €	21318
		Etude salle de sport à vocation scolaire	9 000.00 €	2031
		Eclairage Plaine des Sports	25 000.00 €	21318
		Sous-total 248	122 200.00 €	
256	Réfection de l'église	étude	1 600.00 €	21318
257	Réhabilitation site ancienne piscine	travaux	600 000.00 €	21318

RECETTES d'INVESTISSEMENT : 1 586 227€



Les taxes locales

Il est proposé de voter les taux comme suit :

	Base notifiée 2021	Taux proposé	Produit attendu
<i>Taxe foncière bâti</i>	2 223 000	28,80	640 224
<i>Taxe foncière non bâti</i>	14 400	36,51	5 257

Les budgets annexes

Pour la gestion de certains services, la Commune de Saint-Jean-Pied-de-Port a mis en place des budgets annexes.

Budget	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Encours de la dette
Régie du Train	69 543,00	119 052,00	81 291,36
Camping municipal	86 000,00	14 500,00	
Village-vacances	17 699,00	31 268,00	32 647,36

L'investissement de la régie du Train consiste en : remboursement d'emprunt.

L'investissement de la régie du Village vacances consiste en : remboursement d'emprunt.

L'investissement du Camping municipal consiste en la reprise de l'enrobé, l'amélioration de l'accès aux sanitaires et la plantation d'une haie.